

Pour diffusion le 7 avril à 9 h 30

Communiqué de presse

Enquête de la FPPE-CSQ et du SPPLPB-CSQ

42 % des professionnelles et professionnels de l'éducation au Lac-Saint-Jean et au Nord-du-Québec sont à statut précaire

Lac-Saint-Jean, le 7 avril 2021. – « Plus de 42 % des professionnelles et professionnels de l'éducation œuvrant dans les écoles des centres de services scolaires du Pays-des-Bleuets, du Lac-Saint-Jean et de la Baie-James occupent un emploi à statut précaire. Ce taux de précarité, parmi les plus élevés au Québec, fait en sorte qu'il est devenu difficile de retenir le personnel. »

Tel est l'un des faits saillants de l'enquête menée par la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) et le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Lac-St-Jean, Pays-des-Bleuets et Baie-James (SPPLPB-CSQ) auprès de leurs membres.

Le président de la FPPE-CSQ, Jacques Landry, et le président du SPPLPB-CSQ, Marc Nolet, ont dévoilé ce matin, en conférence de presse, un portrait qui n'est guère encourageant de l'état des conditions de travail et de pratique des professionnelles et professionnels de l'éducation dans ces trois centres de services scolaires. L'enquête démontre également que 29 % des répondantes et répondants affirment songer à quitter leur emploi pour une autre raison que le départ à la retraite.

Quant aux raisons invoquées par celles et ceux qui souhaitent quitter leur emploi, 44 % mentionnent la lourdeur de la tâche, alors que 39 % blâment plutôt le salaire insuffisant. De plus, 55 % de celles et ceux qui songent à quitter leur emploi aimeraient occuper un emploi similaire au privé.

Des élèves sans accès aux services

Les professionnelles et les professionnels interrogés déplorent, pour 48 % d'entre eux, avoir un trop grand nombre d'écoles à desservir, alors que 39 % constatent qu'il n'y a pas suffisamment de ressources dans leur corps d'emploi. Dans ce contexte, 61 % des personnes qui ont répondu au sondage affirment que seuls les élèves ayant un problème jugé urgent ont accès aux services.

Plus précisément, 50 % disent que seuls les élèves qui dérangent en classe ou qui sortent du cadre reçoivent de l'aide.

Autres réponses contenues dans le sondage qui interpellent : 62 % soutiennent qu'ils n'ont pas le temps nécessaire pour faire le nombre de suivis requis, alors que 59 % évoquent l'impossibilité de faire des interventions préventives. Pour 65 % des répondantes et répondants, la cause de ce manque de ressources est due au non-remplacement des personnes absentes, alors que 59 % l'attribuent au fait que les centres de services scolaires peinent à retenir leurs ressources professionnelles.

Une situation alarmante

Le président du SPPLPB-CSQ, Marc Nolet, soutient que toutes les professionnelles et tous les professionnels sont débordés, peu importe leur corps d'emploi.

« Nous avons l'impression d'être là seulement pour éteindre des feux. Nous manquons de temps pour intervenir adéquatement en prévention ainsi que pour nous impliquer activement dans des suivis pour répondre aux besoins des élèves. Nous sommes constamment dans l'urgence, et les codes de difficultés ne suffisent pas à déterminer qui aura des services ou non puisqu'il y a beaucoup plus de demandes que ce que nous sommes capables de fournir... La situation est alarmante et le système scolaire est très souffrant. Ce sont nos élèves qui en paient le prix pendant que nous tentons, tant bien que mal, de soutenir le milieu », conclut Marc Nolet.

Une situation semblable partout au Québec

Pour sa part, le président de la FPPE-CSQ soutient que la situation difficile vécue dans la région du Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec est semblable à celle vécue par le personnel professionnel partout à travers le Québec. « Notre sondage, qui a reçu plus de 3 000 réponses, indique qu'un pourcentage élevé de nos membres songe à quitter son emploi, pourcentage qui varie entre 23,5 % et 51,2 %, selon les corps d'emploi. Les raisons invoquées, par ordre d'importance, sont la lourdeur du travail (63 %), le manque de reconnaissance (49 %) et le salaire (41 %). C'est dire à quel point la situation est sérieuse », de commenter Jacques Landry.

À noter que, parmi ceux qui envisagent de quitter leur emploi, la moitié d'entre eux souhaiteraient aller occuper un emploi semblable au privé où ils bénéficieraient de meilleurs salaires et conditions de travail.

Des faits saillants qui interpellent

Parmi les autres faits saillants ressortant du sondage mené auprès de l'ensemble des membres de la FPPE-CSQ au Québec, notons les suivants :

- 78 % des répondants affirment que seuls les élèves ayant un problème jugé urgent ont accès à un service;
- 73 % ont identifié une impossibilité de faire le nombre de suivis qu'ils considèrent requis;
- 66 % mentionnent l'impossibilité de faire des interventions préventives;
- 56 % ont identifié le manque de ressources dans leur corps d'emploi comme première raison de la surcharge de travail.

Une négociation importante

En terminant, Jacques Landry presse le gouvernement du Québec de profiter de la négociation en cours pour discuter sérieusement avec les porte-parole de la FPPE-CSQ afin d'identifier des mesures concrètes, notamment pour régler les problèmes urgents de manque de ressources professionnelles. « Actuellement, les discussions, aux tables de négociation, piétinent. Le gouvernement ne propose rien de concret pour améliorer la situation actuelle, qui ne cesse de se détériorer », conclut le président de la FPPE-CSQ.

– 30 –

Profil de la FPPE-CSQ

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) représente 19 syndicats regroupant 10 000 membres répartis dans la quasi-totalité des commissions scolaires du Québec, francophones, anglophones, Crie et Kativik. Elle compte parmi ses membres différentes catégories de personnel dans les secteurs administratif, pédagogique et dans les services directs aux élèves (entre autres, psychologues, psychoéducatrices et psychoéducateurs, orthophonistes, conseillères et conseillers d'orientation, orthopédagogues, etc.).

Renseignements

Claude Girard
Conseiller en communication
Cell. : 514 237-4432
Courriel : girard.claude@lacsq.org